Image not found or type unknown

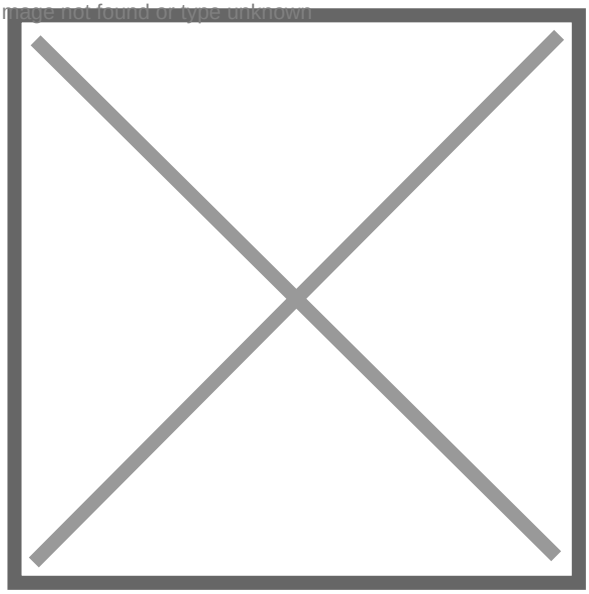

Assurance vie bénéficiaires

Par **marc de Nantes**, le **29/10/2011** à **16:35**

Bonjour,

Mon beua frère et ma soeur seuls dépositaires des contrats assur vie de mon père décédé 2006 et de ma mère en EPAD 92 , contrats qu'ils ont déménagé au décès (2006) de mon père, se refusent à me les communiquer.

Or le montant de la commission est d'environ 20 mil euros, le montant des capitaux près de 400 Keuros!

Ces contrats ont été signés dans le 75, alors qu'habite face le domicile de mes parents un agent général de la même compagnie;

Est-ce une escroquerie de délocaliser purement et simplement la souscription de contrats SANS aucune contrepartie ?

Puis-je avoir copie des contrats ?

Quel est le délai de prescription d'une -probable-action judiciaire ?

Je détiens un document biffé pontrat que j'étais co bénéficiare et souhaite savoir si ce poste a été modifié.

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés